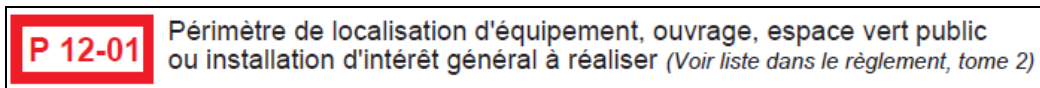


Note de Renseignements d'Urbanisme *Périmètre de localisation d'équipement*

En application des articles L.151-41 et R.123-12 § 4°d) du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme inscrit sur des terrains des **périmètres localisant des équipements, ouvrages, espaces verts publics ou installations d'intérêt général à créer ou à modifier**.

Ces périmètres sont listés dans l'annexe IV du règlement, localisés dans les documents graphiques le symbole ci-dessous, et identifiés par un indicatif « P AA-NN », où AA est le numéro de l'arrondissement, et NN le numéro du périmètre dans l'arrondissement



Pour en savoir plus :

- Consulter les définitions, dans le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#) (page 33 du fichier PDF).
Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement »
- Consulter l'annexe IV dans le tome 2 du règlement du [PLU de Paris](#) qui contient la liste de ces périmètres et indique leur destination.
Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Tome 2 - Annexes I à V et annexe VII »
- Consulter le plan détaillé du [PLU de Paris](#) qui localise chaque périmètre.
Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Atlas général - Planches au 1/2000ème ».
Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».